

Le Président

COURRIER CCLGC

ARRIVE 28 AVR. 2025
LE :

DESTINATAIRE : pdt / secrétaire général

COPIE : HPF, DCH : [initials] L. cc pdt.

Orléans, le 24 AVR. 2025

N/Réf : 475/SB/CC
direction@eptb-loire.fr
02.46.47.03.21

Objet : Demande d'adhésion à l'Etablissement public Loire

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la dernière réunion de notre Comité Syndical a été l'occasion de marquer son accord à l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (Cf. Délibération n° 25-03 du 26 mars 2025, jointe en annexe au présent courrier).

Dans ce contexte, j'attire votre attention sur le fait que cette adhésion reste subordonnée à l'accord des collectivités membres (Cf. Article 3 des statuts).

A cet effet, votre assemblée délibérante dispose pour se prononcer d'un délai de 120 jours à compter de la présente notification. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Etant précisé par ailleurs que cette adhésion ne peut avoir lieu si plus des 2/3 des assemblées délibérantes des collectivités membres s'y opposent.

Comme cela a été indiqué au Comité Syndical, la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, présidée par M. Eric LOIZON, regroupe 22 communes du département d'Indre-et-Loire, avec une population de plus de 53.000 habitants.

Les services de l'Etablissement restent bien entendu à la disposition de vos collaborateurs pour leur apporter toute précision utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Daniel FRECHET

Monsieur Géraud GORDAT
Le Grand Charolais
Président de la Communauté de communes
32 rue Louis Desrichard
71600 PARAY LE MONIAL

Reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay • Agglopolys • Angers Loire Métropole • Baugeois Vallée • Bourges Plus • CARENE • Chinon, Vienne et Loire • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Le Grand Charolais • Les Loges • Limoges Métropole • Loire Forez • Loire Layon Aubance • Mauges Communauté • Montluçon Communauté • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Orléans Métropole • Nivernais Bourbonnais • Pays d'Ancenis • Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Romorantin et Monestois • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Sèvre et Loire • Territoire Vendômois • Touraine-Est Vallées • Touraine-Ouest Val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Val d'Amboise • Val de Cher Controis • Val de Sully • Vichy Communauté • Vierzon Sologne Berry ■ SICALA • Cher • Haute-Loire

www.eptb-loire.fr

Adhésion à l'Etablissement de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre

Délibération n° 25-03-CS

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Yves AGUITON représenté par M. Philippe DENIAU (CC Val d'Amboise)
 - M. Fabrice BARLE (Nivernais Bourbonnais)
 - M. Yannick BENOIST (Mauges Communauté)
 - M. Yves BERLAND (CC Loire Layon Aubance)
 - M. Georges BORDAT (Le Grand Charolais)
 - Mme Nicole BRAGUE (CC Val Sully)
- M. Jean-François BRIDET (Conseil régional Centre-Val de Loire)
 - M. Jean-Paul BRINGER (CA du Puy-en-Velay)
 - M. Didier BRUGÈRE (Conseil départemental du Cher)
- Mme Carole CHENUET (Conseil départemental de Saône-et-Loire)
 - M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
 - M. Philippe CLÉMOT (Tours Métropole Val de Loire)
 - M. Michel CONTOUR (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
 - M. Sylvain DARDOULLIER (Conseil départemental de la Loire)
 - M. Laurent DUBOST (Conseil départemental de Loire-Atlantique)
 - M. Xavier DUPONT (Touraine Ouest Val de Loire)
- M. Emmanuel FERRAND (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)
 - M. Daniel FRÉCHET (Roannais Agglomération)
 - M. Jean-Pierre GUÉRIN (Montluçon Communauté)
- Mme Brigitte GUGLIELMI (Conseil départemental de Maine-et-Loire)
 - M. Jean-Sébastien GUITTON (Nantes Métropole)
 - M. Pascal HUGUET (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
- M. Olivier HURABIELLE (CC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois)
 - M. Philippe JANICOT (Limoges Métropole)
 - M. Guy JOLIVET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
- M. Jean-Marc JOUNIER représenté par M. Thierry COIGNET (CC Sèvre et Loire)
 - Mme Marie-Claire KALUZNY (SICALA du Cher)
 - M. Jean-Pierre LUNOT (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)
 - M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
- M. Jean-François MARINIER représenté par M. Georges MOUSSIER (CC Val de Cher Controis)
 - M. Sylvain MATHIEU (Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté)
 - Mme Marie-France MAUNY (Conseil départemental de Saône-et-Loire)
- M. Frédéric MURA représenté par Mme Anne ROUMEGAS-PORCHE (CC des Loges)
 - M. Nicolas ORGELET (Agglopolys)
 - M. Rémy ORHON représenté par M. Patrick BUCHET (CC Pays d'Ancenis)
 - M. Jean-Paul PAVILLON (Angers Loire Métropole)
 - M. Jean-François RASCLE (CC Forez-Est)
 - Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
- M. Denis THURIOT représenté par M. Maurice MALETRAS (Agglo de Nevers)
 - M. Francis TRIQUET (Orléans Métropole)
 - M. Charles VALETTE (EPAGE Loire Lignon)
 - M. Raymond VIAL (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)

Mme Nathalie ABELARD (Riom Limagne et Volcans) à M. Guy JOLIVET
M. Michel ARCHAMBAULT (Vierzon Sologne Berry) à M. Fabrice BARLE
M. Jean-Louis BRUN (Conseil départemental de la Lozère) à M. Charles VALETTE
M. Bernard DUPERAT (Bourges Plus) à M. Yannick BENOIST
Mme Stéphanie FAYARD (Loire Forez Agglomération) à M. Raymond VIAL
M. Olivier GEFFROY (Orléans) à M. Yves BERLAND
Mme Valérie GERVÈS (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Xavier DUPONT
Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil départemental de Maine-et-Loire) à Mme Brigitte GUGLIELMI
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Georges BORDAT
M. Joseph KUCHNA (Vichy Communauté) à Mme Nicole BRAGUE
M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Jean-François BRIDET
M. Jean LAURENT (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Julien LUYA (Saint-Etienne Métropole) à M. Daniel FRÉCHET
Mme Stéphanie MODDE (Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté) à M. Sylvain MATHIEU
M. Eric MOUSSERION (Saumur Val de Loire) à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Eric PROVOST (CARENE) à M. Jean-Paul BRINGER
Mme Valérie REBOIS-CHEMIN (Conseil départemental de la Lozère) à M. Didier BRUGÈRE
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
M. Jean-Luc SÉCHET (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Laurent DUBOST

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

Vu les statuts, en particulier l'article 3 concernant les adhésions de membres,

Vu le règlement intérieur,

Vu la délibération de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre du Conseil communautaire du 19 décembre 2024,

Décide

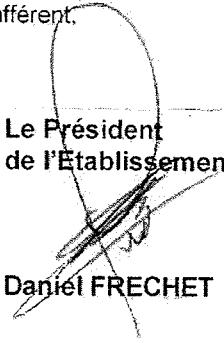
Article un

D'accepter l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, telle que formalisée par voie de délibération D2024_219 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2024.

Article deux

De donner mandat au Président afin de soumettre cette décision à l'accord des collectivités membres dans les conditions précisées à l'article 3 des statuts de l'Etablissement, puis à la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, coordonnatrice de bassin, afin de prendre l'arrêté afférent.

Le Président
de l'Etablissement public Loire


Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : 28 MARS 2025

Date d'affichage : 28 MARS 2025

Certifié exécutoire : 28 MARS 2025

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE

28 MARS 2025

S.G.A.R.